

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P.: 3243 Tél.: (+251-11) 5513 822 Télécopie: (+251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Président de la Commission de l'Union africaine relève avec regret l'intransigeance des parties prenantes malagasy

Addis Abéba, le 17 mai 2018 : Le Président de la Commission de l'Union africaine (UA) suit de près l'évolution de la situation à Madagascar et, à cet égard, relève avec regret que malgré les efforts conjugués du Haut Représentant de l'UA, des Représentants et Envoyés spéciaux de la Communauté de Développement de l'Afrique australe (SADC), des Nations unies et de l'Union européenne (UE), les parties prenantes malagasy campent toujours sur leurs positions conjoncturelles éloignées des exigences de l'intérêt supérieur du pays, au risque d'aggraver la crise et rendre hypothétique la poursuite du processus électoral.

Le Président de la Commission note avec satisfaction les apports coordonnés des Emissaires des différentes organisations internationales en accompagnement des acteurs malagasy qui assument des responsabilités essentielles dans l'assainissement de la situation.

Le Président de la Commission exhorte toutes les parties malagasy concernées à mettre tout en œuvre, chacune en ce qui la concerne, pour respecter leurs engagements respectifs, pris devant des représentants de la communauté internationale, de dialoguer sans préalables en vue de régler leurs différends, dans le respect de la légalité constitutionnelle, en vue d'aboutir aux compromis nécessaires qui permettraient la poursuite du processus électoral et sa conclusion pacifique.

Le Président de la Commission note que le lancement de négociations entre les Parties Malagasy, grâce à la facilitation des Emissaires internationaux, met en évidence l'obligation morale et politique des Parties Malagasy de faire preuve d'un esprit de bonne volonté et de compromis, ainsi que la bonne foi et le sens des responsabilités qu'appellent les risques de dégradation de la situation.

Face à l'intensification des mouvements de contestation et à la menace qui pèse sur les institutions malagasy, ainsi que sur la sécurité des biens et des personnes, le Président de la Commission lance également un appel à la plus grande retenue et au respect de l'intégrité physique du peuple et des institutions malagasy.

Le Président de la Commission saisit cette occasion pour rappeler les dispositions pertinentes de l'Acte constitutif de l'UA, de la Charte africaine de la Démocratie, des Élections et de la Gouvernance, ainsi que des décisions de la Conférence des Chef d'État et de Gouvernement et du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'UA, relatives à la bonne gouvernance et à la promotion et protection de la démocratie en Afrique.